

Edito



Le Journal de Biologie Médicale a consacré cette édition spéciale à la thématique de l'infertilité, ceci est venu à point nommé, puisque cette situation d'infertilité est à l'ordre du jour à plusieurs niveaux : en recherche scientifique, dans la gestion médicale des couples infertiles et aussi au niveau des programmes de santé. En effet, l'organisation du premier sommet de la prise en charge sécurisée de l'infertilité par l'OMS en décembre 2018 en est le meilleur témoignage. Depuis lors, plusieurs actions au niveau global ont été menées, notamment l'étude de la prévalence de l'infertilité à travers une méta-analyse sur une période de 30 ans (1990-2021), publiée le 4 avril 2023. Cette étude révèle que la prévalence de l'infertilité au niveau mondiale est de 17,5 % et elle affecte 1 couple sur 6. D'autres actions au niveau global sont programmées, elles seront utiles pour les départements de santé des différents pays tels les guides et protocoles thérapeutiques, ...

Le traitement de l'infertilité a connu une révolution après la première naissance par Fécondation *In Vitro* (FIV) de Louise Brown il y a 45 ans. Cette date représente l'avènement des techniques d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP). La FIV a apporté aux couples infertiles l'espoir d'avoir des enfants. Cet espoir s'est amplifié à travers les progrès réalisés, notamment (1) l'injection intra-cytoplasmique du spermatozoïde qui a amélioré notablement les résultats en cas d'infertilité masculine, (2) la congélation des gamètes et la congélation du tissu ovarien pour la préservation de la fertilité en cas d'une thérapeutique gaméto-toxique et (3) la congélation des embryons qui a permis de réduire les grossesses multiples en cas de FIV en adoptant le slogan "un transfert, un embryon". La liste de ces progrès est longue. Les avancées dans ce domaine ne s'arrêteront pas puisque l'infertilité est un domaine fertile pour la recherche, comme en témoigne le nombre impressionnant de découvertes et d'événements scientifiques organisés annuellement. Ce progrès a été accompagné par le développement du processus qualité incontournable actuellement dans les laboratoires d'AMP. Aussi, la plupart des pays ont développé les textes de loi pour encadrer, sur le plan législatif, la pratique des techniques d'AMP selon chaque pays.

Cependant, cette évolution dans le domaine de l'AMP contraste paradoxalement avec la réalité au niveau des soins des populations. Effectivement, la situation de l'accès à ce type de soin dans les pays est inégale, ce qui représente un grand défi, d'une part les pays disposant de centres d'AMP avec accès des couples infertiles aux traitements adéquats et d'autre part, les pays n'en disposant pas ou qui disposent de peu de centres avec une inaccessibilité aux traitements de l'infertilité. Cette dichotomie a, par conséquent, lourdement affecté la couverture sanitaire universelle (CSU) des soins de l'infertilité. La CSU étant inscrite dans les Objectifs du Développement Durable (ODD) 2015-2030, exactement l'objectif 3.7. Tous les pays ont souscrit aux ODD, le compte à rebours est déjà déclenché afin d'évaluer le progrès à la couverture sanitaire universelle des soins pour l'infertilité (7 ans avant 2030). A l'heure actuelle, la prise en charge de l'infertilité accuse encore un grand retard au niveau global. Ce retard sera difficile à réduire, sauf, en cas de prise de conscience, en vue d'accélérer l'accessibilité aux soins pour l'infertilité et de l'inscrire comme une priorité au même titre que les autres problèmes de santé.

Au Maroc, on dispose d'un ratio de 0,61 centre d'AMP par million de population. Ce ratio est au-dessus de la moyenne des pays étudiés. Néanmoins, nous notons deux constats : l'inaccessibilité financière et géographique des couples infertiles aux soins et un retard de prise en charge des couples infertiles, 5 ans en moyenne (PAMJ. 05 juillet. 2018 ; Volume 30, Article 195).

Pour parer à cette situation, le Maroc, par le biais du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, se doit de saisir l'opportunité qu'offrent la conjoncture actuelle de réforme de notre système de santé et la généralisation de la couverture médicale, afin de mettre en œuvre le plan de développement de la prise en charge de l'infertilité y compris les techniques d'AMP, et de rassembler les partenaires et les acteurs très actifs dans le domaine de l'infertilité, à savoir, les sociétés savantes thématiques en infertilité, les associations représentantes de la société civile conscientes et dynamiques et les experts compétents dans ce domaine.

Il est urgent, en effet de déployer maintenant ce plan de développement de la prise en charge de l'infertilité en vue de permettre aux couples marocains infertiles de bénéficier des techniques d'AMP.

Pr. Rachid BEZAD

Directeur de l'Hôpital Maternité Santé de Reproduction,
Les Orangers
CHU Ibn Sina Rabat. Maroc